

357-9251
states fuel



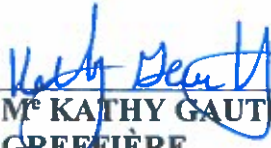
Règlements de la Ville de Malartic

CERTIFICAT DU MAIRE ET DE LA GREFFIÈRE

(Loi sur les cités et villes, art. 357, 3^{ième} al.)

Avis de motion	: 27 janvier 2026
Présentation et dépôt du projet de règlement	: 27 janvier 2026
Adoption	: 17 février 2026
Publication :	: 18 février 2026
Entrée en vigueur :	: 18 février 2026


MARTIN FERRON
MAIRE


M^{re} KATHY GAUTHIER
GREFFIÈRE



Règlements de la Ville de Malartic

ANNEXE 1

LISTE DES TARIFS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

TYPE	TARIF			
Frais administratifs				
Frais d'intérêt	18 % /année			
Frais pour annulation d'un chèque perdu par un fournisseur	50 \$			
Frais de photocopie ou de télécopie ¹	Celui prévu à l'article 9 du <i>Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels</i> (R.L.R.Q., c. A-2.1, r.3)			
Frais de location de la salle du conseil ¹	25 \$/heure 125 \$/jour			
Location de local à l'hôtel de ville	2,38 \$/pi. ca. (2026)	3,14 \$/pi. ca. (2026)		
	Le loyer est indexé annuellement le 1 ^{er} janvier en fonction de l'indice général des prix à la consommation pour le Québec, en prenant l'indice annuel au 31 décembre de l'année précédente.			
Célébration des mariages civils et union civiles				
Frais pour la célébration d'un mariage civil ou d'une union civile	Celui prévu à l'article 24 du <i>Tarif judiciaire en matière civile</i> (R.L.R.Q., c. T-16, r.10)			
Cimetière				
Prix des concessions de lots ¹				
Type de lots	30 ans	40 ans	50 ans	100 ans
Lot 2 X 4 pieds - Cercueil (bébé de 0-5 ans) - Espace pour 1 cercueil <i>Prolongation seulement</i>	125 \$	175 \$	250 \$	475 \$
Lot 4 X 4 pieds - Cercueil (bébé de 0-5 ans) - Espace pour 1 cercueil	225 \$	275 \$	350 \$	675 \$
Lot 4 X 4 pieds - Urne – Espace pour 2 urnes	225 \$	275 \$	350 \$	675 \$
Lot 4 X 8 pieds - Urne – Espace pour 3 urnes	425 \$	550 \$	675 \$	1 350 \$
Lot 4 X 8 pieds - Cercueil – Espace pour 1 cercueil et 2 urnes	425 \$	550 \$	675 \$	1 350 \$
Préarrangements Les sommes reçues doivent être placées en fidéicommis par la Ville				
Prix des inhumations et exhumations ¹				
Type de fosse (inhumation ou exhumation)				
Cercueil pour bébé (0-5 ans)	225 \$			
Urne	175 \$			
Cercueil	350 \$			
Voûte (charge supplémentaire)	175 \$			
Urne additionnelle (charge supplémentaire) Limite d'urnes additionnelles : Lot 2 X 4 pieds : 2 urnes Lot 4 X 4 pieds : 2 urnes Lot 4 X 8 pieds : 3 urnes Lot 9 X 12 pieds : 8 urnes	225 \$			
Supplément pour une voûte pour une urne	75 \$			
Frais d'inscription au registre (non taxables)	50 \$			

¹Taxes applicables en sus



Règlements de la Ville de Malartic

[A large diagonal blue line is drawn across the page, likely indicating a signature or a placeholder for content.]

